



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 26 septembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 septembre 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, adjoints au maire.
M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI	à	M. FILONI
Mme CORTICCHIATO	à	M. VANNUCCI
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme BERNARD	à	M. le maire
Mme SICHI	à	M. BALZANO
Mme NADAL	à	M. HABANI
Mme FALCHI	à	Mme FELICIAGGI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme ZUCCARELLI	à	M. CAU

Etaient absents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, adjointes au maire, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 septembre 2016

Délibération N°2016/243

**Rapport de présentation
Décision modificative N°2/2016
Budget principal Ville**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'année 2016.

La décision modificative présentée aujourd'hui n'est pas seulement un budget d'ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement.

Elle intègre également les écritures et réajustements comptables faisant suite au protocole d'accord transactionnel signé avec la société QPARK dans le cadre de la résiliation du contrat de DSP. En effet afin de respecter les normes comptables, les transferts du budget annexe du stationnement vers le budget annexe des parkings doivent transiter par le budget principal de la ville. Si certain nombre de ces écritures sont des opérations d'ordre non budgétaires (OONB) gérées directement sur les comptes du trésorier municipal d'autres et non des moins importantes doivent être inscrites au sein du budget principal afin de permettre le transfert et l'affectation des biens au SPIC.

Ce projet de décision modificative n° 2 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	0.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	13 369 306.00 €
Total	13 369 306.00 €

I - En section fonctionnement les inscriptions concernent :

Les principales modifications apportées en dépenses de fonctionnement découlent de l'ajustement des dépenses au sein du chapitre 011 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice. La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les différents articles du chapitre.

II - En section investissement les inscriptions nouvelles concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	0.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	119 608.00	Chap. 13	Subventions reçues	- 525 694.00
Chap. 204	Subventions d'équipement	37 320.00	Chap.204	Remboursement subvt d'équipement	11 895 000.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	7 051 254.00			
Chap. 23	Immobilisations en cours	6 161 124.00	Chap. 024	Produit des cessions	2 000 000.00
Total Dépenses réelles		13 369 306.00	Total Recettes réelles		13 369 306.00
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
Total Dépenses		13 369 306.00	Total Recettes		13 369 306.00

II - A) Les écritures liées au protocole transactionnel et leurs incidences sur le budget principal :

Les principales dépenses d'investissement inscrites aux chapitres 21 et 23 sont liées aux écritures comptables dans le cadre des transferts du budget annexe du stationnement vers le budget annexe des parkings à la suite du protocole transactionnel Ville / Q-Park. Elles concernent plus précisément :

- Chapitre 21 article 2135 : Equipement et agencement des installations : 594 466 €. Cette somme correspond à la valeur nette comptable au 12 Mars 2016 des biens de retour telle que détaillée et calculée dans le tableau figurant en annexe 4 du protocole. (Cf.art 3.2 page 6 du protocole transactionnel).
- Chapitre 21 article 2135 : Travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR : 25 000 €. Cette somme correspond à des travaux visés en annexe 10 que le délégataire a effectués avant le 12 Mars 2016. (Cf.art 3.2 page 6 du protocole transactionnel).
- Chapitre 21 article 2152 : Intégration des travaux Campinchi : 5 498 478 €. Cette somme correspond aux frais, travaux et études réalisés sur le chantier Campinchi en annexe 8 du protocole. (Cf.art 3.1 page 6 du protocole transactionnel).
- Chapitre 23 article 238 : Le reclassement du solde de la subvention d'équipement en avance sur commande d'immobilisation pour 5 777 056 €.

✚ Soit un total de 11 895 000.00 € (594 466.00 €+ 25 000.00 €+ 5 498 478.00 €+ 5 777 056.00 €).

En contrepartie en recettes d'investissement au chapitre 204 est comptabilisée la restitution par Qpark de la subvention d'équipement soit le montant de 11 895 000.00 €.

II - B) Les écritures liées aux dépenses et recettes nouvelles ou ajustées:

La décision modificative prévoit des réajustements de crédits à la hausse ou à la baisse en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières et aux besoins effectifs des services.

Les dépenses d'investissement individualisées en CP concernent essentiellement les chapitres 21 et 23 « Immobilisations corporelles et en cours ». Elles varient en fonction des états d'avancement des travaux, du réajustement des calendriers en fonction de l'attribution des marchés. Elles sont en retrait de 180 890.00 €.

Les trois principales modifications des AP/CP concernent :

- Ouverture d'une nouvelle AP :

Opération Ecoles 2016		Ecoles – espaces numériques programme feder			
Montant AP		Phasage			
Modifications 2016	Montant TTC	CP réalisés	CP 2016 et reports	DM 2016	Budgets suivants
	2 027 400.00	0.00	0.00	304 110.00	1 723 290.00

➤ En ouverture de crédits supplémentaires :

Patrimoine 2016		Aménagement Eglise Saint Roch			
Montant AP		Phasage			
Modifications 2016	Montant TTC	CP réalisés	CP 2016 et reports	DM 2016	Budgets suivants
	1 584 722.00	0.00	795 000.00	255 000.00	1 534 722.00

➤ En différé de crédit de paiement :

Opération Cimetières 2016		Extension cimetière Saint Antoine – Allée T			
Montant AP		Phasage			
Modifications 2016	Montant TTC	CP réalisés	CP 2016 et reports	DM 2016	Budgets suivants
	1 584 722.00	0.00	795 000.00	-745 000.00	1 534 722.00

Les principales nouvelles inscriptions en dépenses d'équipement concernent :

☞ **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :**

- Acquisitions de logiciels informatique pour 77 408.00 €
- Etudes PCRT et levées Topo pour 72 200.00 €

☞ **Chapitre 204 : Subvention d'équipement versée :**

- La subvention d'équipement matériel GFCA Volley en vue de l'organisation d'événements télévisés a été réévaluée à hauteur de 37 320 €.

☞ **Chapitre 21 : Acquisitions de matériels et d'immobilisations corporelles :**

- Acquisitions de véhicules pour 339 400.00 € dont le détail est le suivant : Scooters, Aspiratrice compacte, Véhicule Police Municipale, Camion Poly benne et Véhicule transports pour service des Elections
- Acquisition de matériel pour la médiathèque des Jardins de l'Empereur à hauteur de 130 000.00 €
- Acquisition de signalétique et de mobilier urbain pour 90 000.00 €.
- Acquisitions de matériel informatique et audiovisuel pour 93 800.00 €.

☞ **Chapitre 23 : Travaux en cours :**

- Travaux programme Ecoles 2016 à hauteur de 220 000 .00€.
- Travaux crèche des Haras pour 151 000.00 €.
- Travaux bâtiment « ex SNCM » à hauteur de 160 000 .00€.
- Travaux bâtiment « Fieschi » pour 200 000.00 €.
- Installations de sanisettes pour un montant de 150 000.00 €

Des transferts et des virements de crédits sont prévus au sein de ces chapitres de dépenses d'équipements pour tenir compte de l'état d'avancement effectif des travaux, mais également en fonction des attributions des marchés liés à ces dépenses.

L'équilibre budgétaire de la section est obtenu par :

☞ **Chapitre 024 : Cessions d'immobilisations :**

- Est enregistrée au sein de ce chapitre la vente du bâtiment de la Caserne Grossetti pour un montant de 2 800 000 .00 € diminuée des cessions d'immobilisations inscrites dès le vote du BP non encore réalisées à ce jour.

☞ **Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues :**

Le volume des subventions attendues est en diminution de - 525 694 €.

- Les subventions d'investissement sont en retrait de - 284 513 €. Cette diminution constatée est consécutive à des opérations décalées dans le temps notamment celles relatives aux travaux d'extension du Cimetière Saint Antoine (Voir AP/CP).

Le tableau ci après détaille les modifications d'inscriptions par partenaires :

Article	Partenaires	Montants	Article	Partenaires	Montants
1321	ETAT	145 123.00	1322	CTC	- 221 063.00
1323	CG2A	-177 500.00	1328	Divers	- 31 073.00
Total des diminutions de subventions			- 284 513 €		

Par ailleurs, la subvention attendue du Département, au titre des allègements de charges financières en capital pour les emprunts est répartie au sein des différents budgets annexes concernés :

- * 133 173.03 € vers la régie des parkings
- * 49 405.83 € vers le budget annexe du Stationnement

Ceci implique une diminution de la prévision budgétaire sur le budget principal de - 182 578.86 €.

Enfin ce chapitre enregistre également une diminution de la prévision budgétaire du Budget primitif pour les amendes de police à hauteur de – 58 603.00 €, En effet le montant notifié, par les services préfectoraux pour l'année 2016 est de 741 397.00 €.

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 2 de 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les éléments de la décision modificative n° 2 de 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 septembre 2016 ;

APPROUVE

Par 36 voix pour

1 abstention (Mme Grimaldi)

4 non participations (MM. Leonetti, Bastelica, Ciabrini, Luciani)

les éléments de la décision modificative n° 2 de 2016 du budget principal de la Ville d'Ajaccio, tels qu'exposés ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160926-2016-243-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2016

Publication : 03/10/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

